

(1)

(N° 175.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1850.

Crédit supplémentaire de 44,000 francs au budget du Département
de la guerre, pour l'exercice 1849.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

L'épidémie qui a régné pendant une partie de l'année 1849, dans les diverses localités, a augmenté considérablement le nombre de militaires en traitement aux hôpitaux, ainsi que les dépenses pour assainissement des objets de campement et de couchage appartenant à l'État. Il en est résulté que l'allocation qui avait été calculée sur la moyenne des années précédentes est devenue insuffisante.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre, par ordre du Roi, un projet de loi ayant pour objet d'allouer au budget du Département de la Guerre pour l'exercice 1849, un crédit supplémentaire de 44,000 francs destiné à solder ces dépenses.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de
Notre Ministre des Finances ,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances est chargé de présenter aux
Chambres législatives, le projet de loi, dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Les crédits ouverts au budget du Département de la Guerre
pour l'exercice 1849, sont diminués, savoir :

Chap. III. Service de santé, art. 9.	fr. 11,000	
et administration des hôpitaux, art. 11.	23,000	
	<u>54,000</u>	
Chap. VIII. Pain, fourrages et autres allocations, art. 22	10,000	
Ensemble <i>quarante-quatre mille francs</i>	<u>44,000</u>	

ART. 2.

La somme de *quarante-quatre mille francs* retranchée des
articles mentionnés ci-dessus est transférée, savoir :

Chap. III. Service de santé et administration des hôpitaux, art. 10	34,000	
Chap. VIII. Pain, fourrages et autres allocations, art. 23	10,000	
	<u>Fr. 44,000</u>	

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publi-
cation.

Donné à Laeken, le 23 mars 1850.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Guerre,

B^{on} CHAZAL.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.